

Strasbourg, le 02 MAI 2019

FREDERIC BIERRY

PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Messieurs,

Vous avez souhaité m'interpeller suite à l'installation de compteurs nouvelle génération Linky sur votre commune.

En effet, vous contestez l'installation sans consentement des nouveaux compteurs sur vos propriétés privées et le comportement inadapté de la société OK SERVICES, auprès des riverains.

En Alsace, la mise en œuvre déployée actuellement pour installer les compteurs LINKY suscite de nombreuses réactions. Face aux méthodes agressives employées par cette entreprise, j'ai décidé de contacter directement la société ENEDIS afin qu'ils cessent leur insistance auprès des habitants. Il n'est pas acceptable d'en arriver à ce stade.

Jusqu'à présent, les juges administratifs ont donné raison à cette société dans toutes les affaires en France. En effet, la loi relative à la modernisation et au développement du service public rend obligatoire le déploiement rapide des compteurs Linky dans toute la France. Le choix des communes d'interdire ces compteurs semble donc être symbolique.

A mon sens, dans l'immédiat, les conséquences liées au refus de poser un compteur semblent de portée limitée pour un habitant. En revanche, à l'avenir, le coût de facturation qui pourrait être demandé à un usager suite à une panne mérite d'être éclairci.

La réglementation de l'implantation des compteurs est de compétence communale, cependant je ne manquerai pas d'aborder votre problématique auprès de M. Pierre GRANDADAM, Maire de Plaine.

Je souhaite vous assurer de tout mon soutien et vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

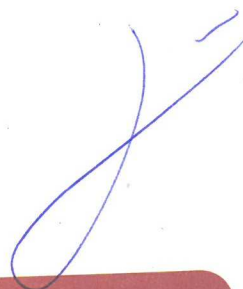
Bien cordialement

Monsieur Denis JALLAT

379, rue du 1er BCP
67420 PLAINE

Monsieur Freidrich JUNG

167 chemin de Hirgoutte
67420 PLAINE



Strasbourg, le 6 mai 2019

FREDERIC BIERRY

PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Directeur,

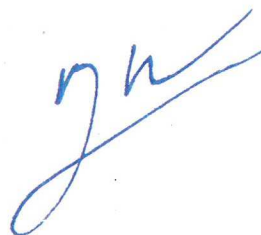
J'ai été interpellé par les riverains de la commune de Plaine suite à l'installation de compteurs nouvelle génération Linky dans le département du Bas-Rhin.

Il semble que cette installation ait donné lieu à un comportement inadapté de la société OK SERVICES. En effet, certains riverains m'ont alerté sur les méthodes agressives et insistantes employées pour le déploiement des compteurs LINKY.

Bien que la loi relative à la modernisation et au développement du service public rende obligatoire le déploiement rapide des compteurs Linky dans toute la France, et que la possibilité pour les communes d'interdire ces compteurs semble symbolique, vous conviendrez qu'une telle attitude soit inacceptable.

Aussi, je vous remercie de veiller à un comportement adéquat des prestataires auxquels vous faites appel et de bien vouloir respecter le droit à la propriété privée.

Je vous remercie par avance de l'attention avec laquelle vous examinerez ma requête, et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.



Copies :

- Monsieur Olivier de MONTETY, directeur OK SERVICES
- Messieurs Denis JALLAT et Frédéric JUNG
- Monsieur Pierre GRANDADAM, maire de PLAINE

Monsieur Jean-Luc SPAETH

Directeur Territorial Alsace ENEDIS

2 Rue de l'Ill
68110 Illzach